

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

avec comptes annuels au 31 décembre 2017 de

Handicap International - Association nationale suisse, Genève

A l'Assemblée générale de

Handicap International - Association nationale suisse, Genève

Lausanne, le 20 avril 2018

th2/6.2

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de Handicap International - Association nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Ernst & Young SA



Karine Badertscher Chamoso
Experte-réviseur agréée
(Réviseur responsable)



Serge Clément
Expert-réviseur agréé

Annexe

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe)

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF	Annexe	2017	2016
Banque, CCP et Caisse		1 881 163	891 638
Liquidités		1 881 163	891 638
Bailleurs de fonds débiteurs		88 102	59 132
Financements programmes versés à l'avance	5.5.5	1 002 821	1 010 608
Créances sur Fédération et associations nationales Handicap International	5.5.4 / 5	41 108	164 310
Donateurs débiteurs			168 240
Autres créances à court terme		14 746	10 880
Créances à court terme		1 146 777	1 413 170
Comptes de régularisation	5.5.3	58 059	43 420
TOTAL ACTIF CIRCULANT		3 085 999	2 348 228
Garantie Loyer		17 613	17 611
Immobilisations Financières		17 613	17 611
Matériel de bureau et mobilier		259	353
Matériel informatique		10 420	13 553
Matériel de transmission		1 220	
Immobilisations en cours		12 673	
Immobilisations Corporelles	5.5.1	24 572	13 906
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		42 185	31 517
TOTAL ACTIF		3 128 184	2 379 745

PASSIF	Annexe	2017	2016
Bailleurs de fonds créditeurs		947 293	856 629
Dettes envers la fédération et associations nationales Handicap International	5.5.4 / 5	1 103 008	543 280
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		237 195	116 461
Financements programmes à verser	5.5.5	147 705	210 859
Autres engagements à court terme		118	365
Comptes de régularisation	5.5.4	48 800	8 086
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COUR TERME		2 484 119	1 735 680
Report à nouveau		2 651	2 651
Apport avec droit de reprise		641 414	641 414
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION		644 065	644 065
TOTAL PASSIF		3 128 184	2 379 745

2. COMPTE DE RESULTAT 2017

COMPTE DE RESULTAT	Annexe	2017	2016
Dons collectés	5.5.6	3 586 809	3 604 212
Financements et subventions affectés	5.5.6 / 7	3 364 066	4 297 919
Rétrocession de financements par la fédération	5.5.6 / 7	64 106	34 704
Subvention d'exploitation de la Fédération Handicap International	5.5.5	555 798	540 398
Autres produits de gestion courante		211 933	272 064
Cotisations des membres		333	413
PRODUITS D'EXPLOITATION		7 783 045	8 749 710
Financements des programmes HI		5 006 760	5 529 532
Frais de mailings		798 183	805 793
Frais de personnel		1 401 552	1 524 916
Dotation aux amortissements sur immobilisations		8 727	9 637
Autres charges d'exploitation		559 323	883 896
CHARGES D'EXPLOITATION		7 774 545	8 753 774
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 500	-4 064
Intérêts et produits assimilés		2	2
Différences positives de change		11 574	18 404
PRODUITS FINANCIERS		11 576	18 406
Différences négatives de change		20 076	14 342
CHARGES FINANCIERES		20 076	14 342
RESULTAT FINANCIER		-8 500	4 064
TOTAL DES PRODUITS		7 794 621	8 768 115
TOTAL DES CHARGES		7 794 621	8 768 116
EXCEDENT OU DEFICIT		0	0

EVALUATION DES PRESTATIONS GRATUITES		2017	2016
Location matériels et espaces publics	5.4.3	5 861	21 541
Création et diffusion spot TV	5.4.3		5 500
Prestations mailings gratuites	5.4.3	3 845	
TOTAL CHARGES		9 706	27 041
Contributions gratuites - organismes publics	5.4.3	5 861	21 541
Contributions gratuites - organismes privés	5.4.3	3 845	5 500
TOTAL PRODUITS		9 706	27 041
IMPACT DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES SUR LE RESULTAT			

3. TABLEAU DE FINANCEMENT

	Annexe	2017	2016
A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation			
Résultat de l'exercice avant répartition			
Amortissement d'immobilisations corporelles	5.5.1	8 727	9 637
(Augmentation) / diminution des créances	5.5.4	266 393	811 692
(Augmentation) / diminution des comptes de régularisation actif	5.5.3	-14 640	-7 576
(Augmentation) / diminution des dettes à court terme	5.5.4	707 726	-284 893
(Augmentation) / diminution des comptes de régularisation passif	5.5.4	40 714	-75
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		1 008 920	528 785
B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.5.1	-19 393	-3 955
Cession d'immobilisations corporelles			48
Augmentation des immobilisations financières		-2	-2
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		-19 395	-3 909
Total Variation des flux		989 525	524 876
C Augmentation des liquidités			
Existant initial des liquidités (01.01)		891 638	366 762
Existant final des liquidités (31.12)		1 881 163	891 638
Variation des liquidités		989 525	524 876

4. TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Capital de l'organisation	Situation au 31.12.2016	Entrées	Transferts	Sorties	Situation au 31.12.2017
Report à nouveau	2 651				2 651
Apport associatif avec droit de reprise	641 414				641 414
Total	644 065				644 065

5. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2017

Le chiffre d'affaire 2017 diminue de Fr. 8'768'115 à 7'794'621 (11% en moins).

5.1 Evolution des emplois

Après répartition des frais généraux, les emplois diminuent au total de Fr. 973'494, ce qui correspond en détail à :

- une baisse de Fr. 738'331 sur les missions sociales (-12%).
- une baisse de Fr. 245'640 des coûts de la recherche de fonds (-15%).
- une hausse de Fr. 11'573 des coûts de l'activité communication (+4%).
- une baisse du coût des services généraux de Fr. 1'096 (-0.2%).

5.2 Evolution des ressources

Sur la même période, les ressources diminuent également de Fr. 8'768'115 à Fr. 7'797'621. Cette baisse de Fr. 973'494 se décompose comme suit :

- baisse de Fr. 904'450 (-21%) des fonds bailleurs affectés.
- baisse de Fr. 17'403 (-0.5%) des recettes de la collecte.
- baisse de Fr. des autres ressources de Fr. 51'641.

Avec Fr. 1'180'621 de financements affectés, le DFAE est en 2017 le principal bailleur en volume et contribue pour 34% du volume total des financements bailleurs; il est suivi par la Chaîne du Bonheur et la Fondation Medicor avec respectivement Fr. 658'712 (19%) et Fr. 636'121 (18.5%) de fonds affectés.

5.3 Utilisation des fonds collectés

Les missions sociales financées

Les ressources en collecte et en fonds bailleurs ont permis de financer des programmes du réseau Handicap International dans les pays et régions suivants: Afghanistan, Bangladesh, Birmanie, Burkina Faso-Niger, Burundi, Cambodge, Colombie, Corée du Nord, Ethiopie, Haïti, Irak, Kenya, Laos, Madagascar, Maghreb, Mali, Moyen-Orient, Mozambique, Népal, Philippines, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Crise Syrienne, Tchad, Uganda et Ukraine.

Utilisation des fonds

Sur un total de Fr. 7'014'981 de dons issus de la collecte et de financements des bailleurs,

Fr. 5'612'906 (80 %) ont été affectés aux missions sociales de l'association. Le solde de Fr. 1'402'075 (20%), ajouté aux autres ressources diverses de Fr. 779'640 est affecté au financement des activités de recherche de fonds et de communication, ainsi qu'à la gestion de l'association.

5.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Handicap International - Association nationale suisse sont présentés en concordance avec les normes comptables suisses. Ils sont conformes aux dispositions des normes Swiss GAAP RPC 21 applicables aux organisations à but non lucratif.

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques.

La transparence financière :

Le compte d'emplois-ressources est directement issu de notre comptabilité analytique. Le compte d'emplois-ressources présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Quatre centres de coûts sont traités dans la partie « emplois » :

- Missions sociales :
 - Financement des programmes.
 - Campagne contre les mines et les BASM.
- Recherche des fonds.
- Communication.
- Services généraux.

Le coût de chacune de ces quatre rubriques est constitué par les charges qui leur sont directement imputables et par une quote-part des frais généraux, des rémunérations du personnel et des charges sociales.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des programmes. C'est le cas notamment des coûts engagés par des actions sollicitant la participation du public dans le cadre des campagnes nationales et internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel.

La cogestion des programmes :

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds institutionnels sont obtenus pour un programme cogéré avec le secteur programmes de la Fédération ou d'une autre association nationale.

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés. Par ailleurs, un comité international d'allocation des Ressources coordonne l'utilisation des fonds propres de l'association nationale en fonction des besoins des programmes de la Fédération Handicap International et des priorités de l'association nationale suisse.

Application des principes comptables.

Créances et capitaux étrangers à court terme.

Il s'agit de créances et dettes auprès des bailleurs de fonds, de la fédération ou des associations nationales Handicap International, et d'autres tiers.

Lorsque des opérations sont effectuées en devises, la conversion est effectuée de la façon suivante :

- Pour les transferts vers l'étranger, les taux utilisés sont fournis par la banque en charge de l'opération.
- Les cours appliqués aux dépenses en devises étrangères sont les cours moyens pondérés résultant des cours constatés sur les entrées et des cours du jour publiés.

Les créances et dettes libellées en devises à la clôture de l'exercice sont converties sur la base des cours de devises en vigueur au 31 décembre. Les pertes ou gain de change ainsi constatés sont enregistrés dans le compte des pertes et profits.

Bailleurs de fonds débiteurs et bailleurs de fonds créditeurs.

Les fonds alloués par les bailleurs institutionnels sont accordés sur base d'un contrat qui en détermine notamment l'objet et les modalités de financement. Ils ne peuvent être utilisés que sur le projet initialement prévu et les fonds non utilisés sont restitués au bailleur. Il ne s'agit donc pas de « fonds liés » au sens notamment de la nouvelle RPC 21 et ne doivent pas apparaître au tableau de variation du capital. Les financements des bailleurs ne sont comptabilisés comme produit qu'au moment de leur utilisation effective. Les excédents des montants reçus des bailleurs sur les montants utilisés apparaissent au passif dans les dettes de l'association sous le poste « Bailleurs de fonds créditeurs ». Inversement, les excédents des montants utilisés sur les versements reçus des bailleurs apparaissent à l'actif dans les créances de l'association sous le poste « Bailleurs de fonds débiteurs ».

Financements programmes versés à l'avance

Ce poste comprend par projet, les versements des fonds bailleurs effectués durant l'exercice à la Fédération Handicap International et non encore utilisés sur le terrain.

Financements programmes à verser.

A l'inverse, apparaissent sous cette rubrique, les versements des fonds bailleurs non encore effectués, alors que les projets correspondants ont été partiellement ou entièrement réalisés.

Immobilisations financières

L'association ne dispose pas d'immobilisations financières autres que le dépôt de la caution de garantie loyer.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Equipement et outillage: linéaire, 5 ans
- Matériel de bureau: linéaire, 4 ans
- Mobilier: linéaire, 5 ans
- Matériel informatique: linéaire, 3 ans
- Matériel audiovisuel: linéaire, 5 ans
- Matériel de transmission : 4 ans

La méthode retenue correspondant à la dépréciation économique des biens, l'amortissement en résultant est comptabilisé en dépréciation d'actif et en charge d'exploitation.

Apport associatif avec droit de reprise.

Suite à la création en 2009 de la Fédération, les associations nationales membres doivent disposer d'une réserve équivalente à trois mois de leur budget de fonctionnement. La Fédération a donc procédé à un apport en numéraires de Fr. 641'414 au profit de Handicap International - Association nationale suisse. Cet apport n'est pas considéré comme une dette, mais comme un apport associatif avec droit de reprise. Ce droit de reprise n'est applicable qu'en cas de dissolution de Handicap International - Association nationale suisse.

Valorisation des contributions en nature

En conformité avec les normes comptables applicables en Suisse, les contributions en nature ou volontaires sont appréhendées dans le Compte de Résultat.

En 2017, dans le cadre de la campagne « stop bombing civilians » la Ville de Genève a offert gracieusement pour une valeur de Fr. 5'861 la location des espaces publics à différents endroits mais aussi la location de matériel. Par ailleurs, un fournisseur a offert pour CHF 3'845 les coûts de réalisation d'un mailing.

Mutualisation des fonds collectés

Handicap International - Association nationale suisse applique une politique de mutualisation des ressources issues de la collecte sur l'ensemble de ses missions. Ceci signifie qu'avant toute affectation sur un objet précis, ces ressources sont inscrites dans une réserve « toutes missions » et sont ensuite affectées à des projets et besoins identifiés comme prioritaires dans n'importe quel pays d'intervention de l'organisation, y compris celui qui faisait l'objet de la collecte. Ce principe clair qui est communiqué aux donateurs permet d'intervenir uniquement en fonction des besoins réels sur le terrain. De ce fait, ces fonds ne sont pas « des fonds affectés » au sens des normes RPC 21 et n'apparaîtront pas dans le tableau de variation du capital.

Plan de prévoyance

Handicap International - Association nationale suisse a conclu pour la prévoyance professionnelle un contrat d'affiliation avec la « Stiftung Abendrot ». Ce contrat vise à réaliser la prévoyance professionnelle pour les employés dans le cadre des dispositions légales valables en Suisse. Le financement du plan de prévoyance s'effectue par les cotisations de l'employeur et des employés en se basant sur un pourcentage de leurs salaires assurés. Le plan de prévoyance est un plan de primauté des cotisations selon les dispositions de Swiss GAAP RPC 16. Les cotisations de l'employeur sont incluses dans le compte de résultat de la période durant laquelle elles se réfèrent (en 2017: Fr. 101'028 et en 2016: Fr. 103'586).

5.5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

5.5.1 Immobilisations corporelles et amortissements

Valeurs 2017 en CHF	Equipements et outillage	Matériel de bureau et Mobilier	Matériel Informatique	Matériel audiovisuel	Matériel de transmission	Immobilisa- tions en cours	Total
Valeurs brutes							
Solde au 01.01	390	38 471	43 830	1 555			84 246
Acquisitions			5 474		1 246	12 673	19 393
Cessions			4 824				4 824
Mises au rebut		7 883	4 241				12 124
Solde au 31.12	390	30 589	40 239	1 555	1 246	12 673	86 692
Amortissements cumulés							
Solde au 01.01	390	38 119	30 277	1 555			70 341
Augmentations		94	8 607		26		8 727
Diminutions		7 883	9 065				16 948
Solde au 31.12	390	30 330	29 819	1 555	26		62 120
Valeurs nettes au 01.01		352	13 553				13 905
Valeurs nettes au 31.12		259	10 420		1 220	12 673	24 572

5.5.2 Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances et des dettes a une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

5.5.3 Comptes de régularisation de l'actif.

Pour l'exercice en cours, il s'agit de charges constatées d'avance en 2017 pour Fr. 49'538 de coûts engagés sur des opérations d'appel aux dons qui eux n'ont été encaissés qu'en 2017, et de Fr. 8'521 de charges payées à l'avance. En 2016, les montants respectifs des charges constatées d'avance étaient de Fr. 29'492 et Fr. 13'928.

5.5.4 Autres créances et autres dettes.

Créances à court terme	2017	2016
Handicap International Fédération Lyon		160 547
Handicap International Fédération COB		514
Fondation Handicap International	41 108	3 249
Créances sur fédération et Associations nationales	41 108	164 310
Donateurs débiteurs		168 240
Autres	1 105 669	1 080 620
Autres débiteurs	1 105 669	1 248 860
TOTAL	1 146 777	1 413 170

Capitaux étrangers à court terme	2017	2016
Handicap International Fédération COB	328 972	543 280
Handicap International Fédération Lyon	773 254	
Handicap International Canada	782	
Dettes envers fédération et Associations nationales	1 103 008	543 280
Charges à payer	48 800	8 086
Comptes de régularisation	48 800	8 086
Autres créditeurs	1 332 311	1 184 314
TOTAL	2 484 119	1 735 680

5.5.5 Analyse des opérations réalisées avec le réseau Handicap International.

	Fédération HI COB	Fédération HI LYON	HI CANADA	Fondation HI	Total
ACTIF :					
Créances sur fonds affectés programmes		1 002 821			1 002 821
Autres créances				41 108	41 108
PASSIF :					
Dettes sur fonds affectés programmes		147 705			147 705
Autres dettes	328 972	773 254	782		1 103 008
COMPTES DE RESULTAT :					
Produits de participations de mise en commun des moyens		78 014		131 152	209 166
Fonds versés par les AN ou par la fédération		555 798			555 798
Fonds affectés aux programmes	642 540	2 641 935			3 284 475

5.5.6 Analyse des dons et financements.

DONS ET FINANCEMENTS	2017		2016	
Dons et legs	3 586 809	51%	3 604 212	45%
Dons collectés	3 505 547		3 419 593	
Parrainages	80 689		107 433	
Legs	573		77 187	
Financements	3 428 072	49%	4 333 000	55%
Organismes publics	1 317 598		1 518 000	
Organismes privés	2 110 474		2 815 000	
TOTAL	7 014 881	100%	7 937 212	100%

5.5.7 Financements institutionnels affectés.

		2017		2016	
ORGANISMES PUBLICS		1 317 598	38%	1 546 858	36%
ORGANISMES PUBLICS SUISSES		1 269 563	37%	1 514 408	35%
DFAE		1 180 621		1 411 811	
	Colombie	461 299		492 161	
	Corée du Nord	3 532		95 709	
	Libye			140 474	
	Népal	47 027			
	RDC	217 400			
	Rwanda	262 049		522 341	
	Tchad	189 314		161 127	
CANTON DE GENEVE		88 942		123 010	
	Haïti	38 079		95 850	
	Rwanda	34 792		24 907	
	AN Suisse (frais administratifs)	16 071		2 253	
Divers	Ajustements			-20 413	
ORGANISMES PUBLICS ETRANGERS		48 035	1.4%	32 450	0.7%
MAE Norvège	AN Suisse (Réferente technique)			5 098	
AUS AID (AUSTRALIE)	AN Suisse (Réferente technique)	48 035		27 352	
ORGANISMES PRIVES		2 110 574	62%	2 785 764	64%
ORGANISMES PRIVES SUISSES		2 110 574	62%	2 785 764	64%
BANQUE CANTONALE DE GENEVE	AN Suisse (Broken days)			30 000	
CHAINE DU BONHEUR		658 712		1 233 958	
	Afghanistan	1		115 477	
	Haïti	-7 144		121 605	
	Mozambique	62 266		73	
	Népal	592 474		44 217	
	Philippines			377 100	
	Soudan du Sud			100 678	
	Crise Syrienne			474 808	
	Uganda	11 115			
Fédération internationale de la Croix rouge	Kenya	6 075		52 497	
FONDATION ARGIDIUS	Sénégal	54 713		209 813	
FONDATION DROSOS		537 548		511 196	
	Maghreb	349 250		309 155	
	Moyen Orient	188 298		202 041	
FONDATION MEDICOR		636 121		419 245	
	Colombie	363 239		36 761	
	Haïti			127 540	
	Sénégal	272 882		146 238	
	Ukraine			108 706	
FONDATION SYMPHASIS	Philippines	50 000			
FONDATION WILSDORF	AN Suisse (Broken days)			40 000	
GENEVE AEROPORT	AN Suisse (Broken days)			8 500	
GLOBAL FUND	Afrique de l'Ouest			17 850	
LOTIERIE SUISSSE ROMANDE	AN Suisse (Broken days)			80 000	
AUTRES BAILLEURS		167 405		182 708	
	Crise Syrienne			154 942	
	Kenya	167 405		27 766	
DIVERS	Ajustements			-3	
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVES		3 428 172	100%	4 332 622	100%

5.5.8 Compte d'Emplois - Ressources

Le compte d'Emplois et Ressources est établi à partir de la comptabilité analytique sur base de quatre centres de coûts ou sections :

- Missions sociales
- Recherche des fonds
- Communication
- Services généraux

Le coût de chaque section analytique du compte d'Emplois et Ressources comprend l'ensemble des charges directement imputables, ainsi que par la masse salariale et les frais généraux correspondants répartis entre ses sections.

Par ailleurs, les coûts engagés dans la prévention et l'éducation au développement en accord avec l'objet associatif, sont intégrés dans « Missions sociales ». C'est le cas, notamment, des dépenses engagées dans le cadre des actions de prévention contre la production et l'utilisation des mines antipersonnel et des bombes à sous-munition.

De ce fait, le compte d'Emplois - Ressources se présente de la façon suivante :

- coûts répartis par section analytique, après répartition de la masse salariale et frais généraux,
- produits répartis en fonction de leur origine.

COMPTE EMPLOIS ET RESSOURCES

EMPLOIS	2017		2016	
Missions sociales	5 612 906	72%	6 351 237	72%
<i>Financement des programmes</i>	5 612 906	71%	6 192 562	71%
Afghanistan	164 801		282 277	
Afrique de l'Ouest coordination			17 850	
Bangladesh	945		2 205	
Birmanie	30 000			
Burkina Faso - Niger	75 000		51 000	
Burundi	20 000			
Cambodge	69 429		136 463	
Colombie	889 537		623 922	
Corée du Nord	13 532		95 709	
Ethiopie	77 370		30 842	
Haïti	65 810		460 095	
Indonésie			25 000	
Irak	89 800		274 194	
Kenya	173 480		80 263	
Laos	14 760		183 240	
Libye			140 474	
Madagascar	1 661			
Magherb	424 250		384 155	
Mali	100 000		150 000	
Moyen Orient	338 299		202 041	
Mozambique	113 526		2 133	
Népal	645 320		85 332	
Philippines	145 284		377 100	
RDC	247 400			
Rwanda	386 841		572 248	
Sénégal	327 595		356 051	
Sierra Leone	81 690		40 198	
Soudan du Sud	75 000		200 678	
Crise Syrienne	180 000		506 646	
Tchad	234 314		161 127	
Uganda	11 115			
Ukraine	10 000		108 706	
Divers exercices précédents			-20 416	
Sensibilisation et information	48 437		64 729	
Ressources humaines expatriés	280 442		356 249	
Gestion du secteur	277 267		242 053	
Campagne mines et BASM			158 675	2%
Sensibilisation Mines et BASM			158 675	
Recherche des fonds	1 395 444	18%	1 641 084	19%
Prospection et fidélisation	1 154 978		1 379 821	
Autres opérations	115 924		149 154	
Gestion des donateurs	124 542		112 109	
Communication	336 473	4%	324 900	4%
Manifestations	33 964		14 889	
Relations publiques	17 451		15 449	
Autres frais d'information	285 058		294 562	
Services généraux	449 798	6%	450 894	5%
Frais de personnel	390 526		392 826	
Frais généraux	59 272		58 068	
TOTAL DES EMPLOIS	7 794 621	100%	8 768 115	100%
RESULTAT			0	
TOTAL GENERAL	7 794 621		8 768 115	

COMPTE EMPLOIS ET RESSOURCES

RESSOURCES	2017	2016
Fonds institutionnels affectés:	3 428 172 44%	4 332 622 49%
Canton de Genève	88 942	123 010
Département fédéral des Affaires Etrangères et Coopération	1 180 621	1 411 811
Ministère des affaires étrangères Norvège		5 098
Chaîne du Bonheur	658 712	1 233 958
Fondation Argidius	54 713	209 813
Fondation Drosos	537 548	511 196
Fondation Medicor	636 121	419 245
Fondation Symphas	50 000	
Global Fund		17 850
GRSP		1 858
Divers bailleurs	221 515	398 783
Collecte des dons	3 586 809 46%	3 604 212 41%
Autres ressources:	779 640 10%	831 281 9%
Contribution de la fédération Handicap International	555 798	540 398
Refacturation à la fédération	209 166	268 240
Cotisations des membres	333	413
Produits financiers	11 576	18 406
Autres produits d'exploitation	2 768	3 824
	7 794 621 100%	8 768 115 100%

6 RAPPORT DE PERFORMANCE

6.1 Faits marquants de l'exercice.

- Le résultat annuel global baisse de 11% et passe de 8'768'115 CHF à 7'794'620 CHF.
- Les financements bailleurs sont une nouvelle fois en diminution. Ils étaient de 6'222'380 CHF en 2015, 4'332'622 CHF en 2016 et seulement et 3'428'172 CHF en 2017, soit une baisse de 45% en deux années consécutives.

La collecte de fonds privés se tenant à l'équilibre de 2016 à 2017, le fléchissement des ressources s'explique uniquement par une baisse des financements institutionnels de presque d'un Million CHF de 2016 à 2017. Concernant ces financements institutionnels, il faudra considérer le résultat du réseau fédéral de Handicap International, car en plus des financements institutionnels d'origine suisse dont bénéficie l'association nationale suisse, la Fédération Handicap International bénéficie également des financements institutionnels d'origine suisse, pour l'année 2017 ce montant dépasse les 1,6 Millions CHF.

Sur les 29 pays et régions bénéficiaires des ressources, seulement 3 pays, Colombie, Népal et Maghreb réunissent 35% de ces ressources.

6.2 Les buts de l'organisation.

1. L'association reprend à son compte l'objet de la Fédération Handicap International auquel elle adhère et contribue. L'action de la Fédération s'adresse :
 - aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants;
 - aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes;
 - aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées;
 - aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération est:

- d'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible;
- dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération se réalise:

- en agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées;
- en coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs;
- en assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif;
- en influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.

2. Elle a notamment pour but, en Suisse, de :

- mobiliser des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes de la Fédération
- développer l'image et la notoriété de Handicap International au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public
- porter les valeurs et les prises de position du réseau fédéral.

3. En tant que copropriétaire de la Fédération Handicap International, l'association nationale suisse participe à la gouvernance de la Fédération ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie et des objectifs du réseau. Ce cadre stratégique global lui sert de base pour la fixation des objectifs et moyens à mettre en œuvre.

6.3 Organes dirigeants et durée de leur mandat.

L'association est dirigée par le Conseil d'administration, composé d'au moins cinq membres fondateurs ou actifs. Le bureau du Conseil d'administration se compose :

- du Président
- du Secrétaire
- du Trésorier.

Le Conseil d'administration répartit lui-même ces fonctions entre ses membres. Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans.

Dans le cas où il y aurait plus d'un tiers de vacance simultanée au Conseil d'administration, ce dernier convoque une Assemblée Générale pour procéder, sans retard, aux remplacements nécessaires. Le mandat des remplaçants prend fin à l'expiration de la période pour laquelle leurs prédécesseurs avaient été élus. Les membres du Conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole. Les frais de déplacement pour assister aux réunions du conseil sont remboursés uniquement à ceux qui en font la demande.

6.4 Les personnes responsables de la gestion.

Directrice: Petra Schroeter.

Responsable des programmes : Laurence Boymond, Barbara Hertzman-Schichler.

Responsable de la communication : Claudio Solazzo (jusqu'au 30 juin 2017), Marie Bro et Nadia Ben Said (à partir du 1 juillet 2017).

Responsable de la recherche de fonds privés : Claudio Solazzo (Jusqu'au 30 juin 2017), Gaëlle Cuillerot (à partir du 1 juillet 2017).

Responsable de l'administration : Désiré Habiyambere.

6.5 Ressources humaines

En 2017, les ressources humaines de l'organisation étaient au nombre de 10.63 d'équivalent temps plein.

6.6 Liens avec les organisations liées.

Handicap International - Association nationale suisse est membre et copropriétaire de la Fédération Handicap International qui a été constituée en 2009 avec un mode de gouvernance internationale partagée par les associations nationales de la Fédération (huit à ce jour). Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération qui élit son Conseil d'Administration fédéral. Handicap International - Association nationale suisse dispose de 4 représentants au niveau de l'AG fédérale, équivalent à 10% des membres de l'AG Fédérale. Un membre du Conseil d'Administration de l'association est membre du Conseil d'Administration Fédéral.

La Fédération Handicap International, titulaire de la marque "Handicap International", en délègue la responsabilité de l'usage à Handicap International - Association nationale suisse par un contrat de licence de marque.

L'association est neutre et maintiendra son indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse.

6.7 Descriptions des prestations fournies en relation avec les buts fixés et l'utilisation des fonds mis à disposition.

- **Réadaptation** : Développement de services d'appareillage et de rééducation, soutien aux structures médico-socioéducatives, formation de professionnels de la réadaptation (formations initiales et continues, formations de cadres).
- **Actions contre les mines** : Actions en vue de réduire les risques et l'impact liés à la présence de mines, de BASM et autres engins explosifs. Développement et gestion des interventions techniques de déminage, de nettoyage des champs de bataille, et identification, mesure et marquage des sites suspects. Organisation et formation des équipes locales pour le déminage et autres opérations de nettoyage et de prévention. Suivi et organisation des campagnes pour la sensibilisation des populations au danger des mines. Enquêtes sur l'impact social et économique des mines sur les communautés, création de bases de données et cartes des zones polluées. Assistance aux victimes de mines et autres engins explosifs.

- **Santé et prévention** : Développement de services de santé communautaire, prévention primaire et secondaire, éducation du patient, prévention des accidents de la route et prévention des pathologies invalidantes, soins de santé primaire, soins et prévention du sida, nutrition; soutien psychologique aux populations en souffrance psychique (en particulier les personnes réfugiées ou déplacées et les victimes de conflits), santé mentale.
- **Insertion** : Insertion professionnelle: microcrédit/activités génératrices de revenus (AGR), emploi en entreprise, formation professionnelle. Insertion sociale: vie familiale et communautaire. Éducation inclusive - formelle/non formelle pour les enfants et adolescents. Éducation spécialisée si nécessaire. Intégration des personnes handicapées dans les projets de développement pour tous. Meilleure participation citoyenne des personnes handicapées dans la ville. Accessibilité de l'environnement physique. Accès aux sports, loisirs et culture.
- **Urgence** : Gestion et distribution d'aide humanitaire couvrant les besoins de base. Assistance aux réfugiés et déplacés, mise en place d'abris temporaires et accompagnement au rapatriement volontaire. Accessibilité à l'eau et assainissement. Aide et soutien aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables. Assistance aux victimes. Santé préventive, soins et réadaptation à base communautaire dans les camps. Réhabilitation et construction d'habitats et d'infrastructures communautaires accessibles. Réduction des risques liés aux désastres.
- **Développement local inclusif** : Renforcement des capacités des organisations de personnes handicapées pour une meilleure participation aux processus de développement et de gouvernance locale. Responsabilisation des autorités locales pour une meilleure prise en compte des droits des personnes handicapées dans les stratégies et politiques locales. Mobilisation et formation des acteurs locaux du développement (ONG locales, prestataires de services gouvernementaux et non gouvernementaux) pour l'adaptation de leurs pratiques et de leurs services.
- **Coordination des acteurs - gouvernance** : Renforcement des capacités institutionnelles et/ou de plaidoyer des associations représentatives. Appui au plaidoyer des organisations représentatives. Coordination, la mise en réseau et l'animation de la concertation entre les acteurs. Appui à la mise en place d'une législation nationale et de politiques publiques, la coordination interministérielle. Recherche des données ou des informations transversales sur le handicap.
- **Plaidoyer** : Outre les secteurs de compétence thématiques ou techniques, Handicap International mobilise des compétences en matière de plaidoyer, afin d'orienter ou d'améliorer les politiques publiques. Campagnes de mobilisation de l'opinion publique. Témoignage, alerte et dénonciation des violations. Éducation au développement et à la solidarité internationale. Démarchage des instances décisionnelles (ou lobbying). Participation aux instances institutionnelles paritaires. Promotion et amélioration des cadres réglementaires et légaux, des instruments conventionnels pertinents relatifs aux droits de l'Homme, au Droit international humanitaire et au désarmement.

6.8 Perspectives 2018

2018 sera la troisième année de la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle 2016 - 2025 dont l'ambition est la suivante : en 2025, être l'acteur de premier plan, innovant, aux approches appropriées et agile dans son organisation pour une amélioration tangible des conditions de vie des personnes handicapées et des populations vulnérables.

Un premier bilan à deux ans sera réalisé afin d'ajuster les objectifs en fonction des évolutions du contexte externe.

Un changement majeur aura lieu qui demande une attention particulière pour sa réussite : après 35 ans d'existence dont 22 ans pour l'association en Suisse, l'organisation fera évoluer son identité visuelle en se dotant d'un nouveau logo riche de sens, ouvert sur ces évolutions et qui soit universellement reconnu par-delà les langues et les cultures. Ce changement n'aura pas d'impact sur la nature des missions et des activités que l'organisation met en œuvre, mais sera l'opportunité pour mieux exprimer ses valeurs et actions.

La transformation organisationnelle sera poursuivie ainsi que le renforcement des moyens pour les actions dans le but de mieux répondre aux besoins accrus sur le terrain. Le succès de ces objectifs dépend de la capacité de lever des fonds privés et institutionnels, mais aussi de la capacité d'accéder aux zones de conflits et de crises.
